

L'ARVEZAN



Bulletin municipal de **SAINTE MARIE D'ALVEY**



SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 6
Etat-civil 2009-12-29	7
Les comptes 2009	8 - 9
Signalétique	10
Réglementation sur les plantations	11 - 12
Service public d'assainissement non collectif	13
Collecte des néons et lampes en déchetteries	14
Remise de médailles	15
2009 en photos	16
Jeux	17 - 18
Sainte Marie Animation	19
Isactys	20
Resa - Mobi'Savoie	21
Ma vie d'exploitant agricole	22 - 23
Souvenirs de guerre	24 à 26
Le climat de 2009	27
Testament du curé de Ste Marie d'Alvey	28
Résultat des jeux	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avec cette année 2009 qui s'évanouit, c'est aussi la première décennie de ce début de siècle du troisième millénaire qui s'achève.

Les craintes et prédictions diverses concernant le passage à l'an 2000 n'ont pas eu lieu. Par contre le passage à l'euro est une réalité qui a largement fait déraiser les prix à la consommation.

Sur la planète, il y a toujours autant de conflits qui laissent des populations entières dans la souffrance et la misère.

Dans un système monétaire mondialisé, la crise financière venue des Etats-unis est arrivée jusqu'à nous. Devenue crise économique elle précarise un certain nombre de nos compatriotes. Il sera plus que jamais nécessaire de faire jouer les solidarités et de tout mettre en oeuvre pour favoriser l'emploi.

Le climat est devenu un enjeu majeur pour les dirigeants de nombreux pays. A notre niveau, nous ne devons pas nous désintéresser de cette problématique.

Les nouveaux moyens de communications tels que la téléphonie mobile où le haut débit ADSL ont envahi notre quotidien. Prochainement grâce à l'aide du Conseil Général, une solution en rapport avec votre ligne téléphonique pourrait vous être proposée.

L'opération numérotation des maisons et dénomination des voiries sera terminée avec la mise en place d'un plan général sur la place.

Par ailleurs, le conseil municipal poursuit le programme du mini-contrat passé avec le département. Cette année les façades de la mairie et des travaux intérieurs seront réalisés.

Au cours de l'année, un peu partout en Savoie, seront organisées des manifestations commémoratives pour le 150e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

Cette année, les élus devraient être fixés sur les modalités de mise en oeuvre des réformes des collectivités, mais également de la fiscalité locale. Il faudra bien s'adapter...

Je souhaite remercier Denise et Mathieu pour le travail qu'ils effectuent tout au long de l'année avec dévouement et compétence.

Au nom de l'équipe municipale, à toutes et à tous, j'adresse des voeux de santé, bonheur et réussite dans vos projets afin que 2010 soit une très belle année.

Gaston ARTHAUD-BERTHET

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 16 février 2009

Service public d'assainissement non collectif

Les techniciens de la communauté de communes Val Guiers présentent le service public d'assainissement non collectif, l'état des lieux du parc d'assainissement non collectif de la commune suite aux contrôles effectués et les nouvelles compétences (marché de vidange, réhabilitation...)

Compte administratif 2008

Le compte administratif 2008 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau, conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		93 688.19	24 848.35		24 848.35	93 688.19
Opérations exercice	65 502.77	125 250.40	42 308.80	51 863.63	107 811.57	177 114.03
TOTAUX	65 502.77	218 938.59	67 157.15	51 863.63	132 659.92	270 802.22
Résultats de clôture		153 435.82	15 293.52			138 142.30
Restes à réaliser			112 200.00	61 500.00	112 200.00	61 500.00
TOTAUX CUMULÉS	65 502.77	218 938.59	179 357.15	113 363.63	244 859.92	332 302.22
Résultats définitifs		153 435.82	65 993.52			87 442.30

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Excédent du virement à la section d'investissement	65 993.52 €
- Affectation à l'excédent reporté	87 442.30 €

Dossiers 2009

- Mairie : l'entreprise de charpente est toujours attendue. Pour la poursuite de la rénovation de ce bâtiment dans le cadre du mini-contrat de développement, une consultation sera lancée pour la maîtrise d'œuvre du chantier (dossier à déposer pour la programmation 2010 du Conseil Général),
- Numérotation voirie : l'entreprise JBSI doit faire parvenir un chiffrage précis de l'opération.
- Porte église : remplacement par l'entreprise Chamard-Bois dans le courant de l'année.

Questions diverses

- Problème de sécurité sur la route de « Sarmet » en période hivernale,
- Forêt communale : pas de suite donnée pour la pose des limites,
- Réglementation raccordement réseaux au 1/1/2009 : les plans de la carte communale seront transmis à ERDF pour anticiper les éventuels problèmes,
- Information sur les nouvelles aides du département pour les équipements individualisés de connexion Internet par satellite,
- Remise de médailles communales prévue le samedi 28 mars,
- Arceaux vélos à poser par le Syndicat Mixte Avant-Pays Savoyard : les travaux ont été engagés avant la réponse de la commune,
- Engagement d'une démarche qualité pour le contrat cantonal jeunesse.

Séance du 23 mars 2009

Budget primitif 2009

Le budget primitif 2009 est adopté pour les montants suivants :

- 126 600 € en dépenses de fonctionnement (dont 53 500 € de prélèvement pour l'investissement)
- 256 750 € en recettes de fonctionnement
- 133 100 € en recettes et dépenses d'investissement. Les programmes d'investissement sont les suivants : toiture mairie, numérotation voirie, équipement informatique de la mairie par un ordinateur portable et un vidéoprojecteur, remplacement de la porte de l'église.

Les taux d'imposition sont maintenus :

Taxe d'habitation : 5.56 %

Foncier non bâti : 69.3 %

Foncier bâti : 13.43 %

Taxe professionnelle : 9.19 %

Les conditions étant remplies, une convention sera signée avec l'Etat pour le remboursement anticipé de la TVA 2010 (travaux effectués en 2008) au titre du plan de relance de l'économie.

Modifications des statuts de la communauté de communes Val Guiers

Le Conseil Municipal approuve les modifications proposées des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers :

- Retrait du projet de création d'un CIAS au sein de la Communauté de Communes.
- Gestion des Points Emploi-Formation de Pont de Beauvoisin et de St Genix/Guiers.
- Maintien de la nouvelle rédaction de l'article 6 des statuts sur la représentation des communes.
- Mise en place d'un service à proposer aux particuliers pour la vidange et le curage périodiques de leur installation d'assainissement non collectif.

- Mise en place d'une coordination relative à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Questions diverses

- Participation aux centres de loisirs pour l'été 2009 à raison de 4.50 € par enfant et par jour.
- Remise de médailles le samedi 28 mars à 11 h à trois élus
- Organisation d'une matinée propre le samedi 11 avril.

Séance du 18 mai 2009

Rénovation mairie

Après une visite des locaux et l'approbation des travaux réalisés sur la toiture, le conseil examine le dossier de rénovation de la mairie établi par l'entreprise Perrouse pour un montant estimé de 72 111 € HT. Ce dossier sera présenté au Conseil Général avant le 31 mai pour une subvention en 2010 dans le cadre du mini-contrat de développement. Une autorisation de travaux est demandée pour les salles d'archives qui ont été un peu endommagées par les travaux de la toiture.

Numérotation voirie

Le cahier des charges étant établi, une consultation est lancée pour la fourniture et pose des plaques et panneaux. Le choix sera fait lors de la prochaine réunion fixée au 22 juin.

Virements de crédits

Le conseil approuve le virement de crédits de 1000 € pour les frais notariés sur les actes de régularisation des voies communales.

Questions diverses

- Pose d'extincteurs à la mairie
- Elections européennes du dimanche 7 juin
- Planning arrosage pour l'été
- Réception fête des mères fixée au samedi 6 juin à 18h30.

Séance du 22 juin 2009

Numérotation voirie

M. le Maire rappelle la consultation lancée pour la fourniture et pose de plaques, panneaux de rues et plaques de maisons, la conception, l'impression et le pliage du plan de la commune, la réalisation et fourniture d'un plan rigide de la commune.

Quatre entreprises ont répondu à cette consultation :

- ALP'SIGNALISATION	19 274.44 € HT
- JBSI SARL	9 346.21 € HT
- ROYANS SIGNALISATION	9 707.01 € HT
- SEPIA 73	10 749.00 € HT

Le Conseil Municipal, retient la proposition de l'entreprise JBSI SARL de Rochetoirin (Isère) pour les prestations décrites ci-dessus pour un montant de 9346.21 € HT et charge M. Bret et Delaigue du suivi de la réalisation de ce dossier.

Salles d'archives

L'entreprise Perrouse est chargée de la maîtrise d'œuvre pour remise en état des salles d'archives de la mairie endommagées par les travaux de la toiture. Une autorisation de travaux par anticipation a été demandée au Conseil Général lors du dépôt du dossier de subvention.

Syndicat départemental d'électricité

Le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le retrait de la commune de Montricher-Albanne et sur l'adhésion de la commune de Tresserve au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) et approuve les modifications intervenues en conséquence dans les statuts.
- approuve la liste de mise à jour suite aux modifications des représentants des collèges dont elles dépendent.

Questions diverses

- Participation au contrat cantonal jeunesse à hauteur de 4 € par habitant en tenant compte du nouveau chiffre de population légale publié par l'INSEE au 1^{er} janvier 2009.
- Reconduction des bons d'activités de 40 € pour les enfants entre 6 et 16 ans à la rentrée 2009.
- Relance du menuisier pour le remplacement de la porte de l'église à faire impérativement avant la Toussaint.

Séance du 9 novembre 2009

Travaux mairie

Suite à la remise en état des salles d'archives , le conseil vote un virement de crédits de 4 500 €, ces travaux n'étant pas prévus au budget primitif 2009. La rénovation du bâtiment mairie sera poursuivie en 2010 dans le cadre du mini-contrat de développement et la maîtrise d'œuvre est confiée à l'entreprise Perrouse. Le chantier pourrait débuter après le vote du budget et l'obtention des subventions, c'est-à-dire en avril 2010.

Eglise

Le remplacement de la porte d'entrée a été effectué par l'entreprise Chamard-Bois. Un dossier sera déposé pour le remplacement des portes latérales. Suite à la proposition de remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église, le conseil se rendra sur place le samedi 21/11 pour juger des travaux.

Bons activités jeunes

Le conseil valide les 5 bons d'activités retirés en mairie à ce jour pour les jeunes entre 6 et 16 ans. Une prolongation est accordée pour les inscriptions éventuelles au ski-club qui sont plus tardives.

Déneigement

Suite à un courrier reçu pour un problème de déneigement aux Berthets, le maire et les adjoints recevront les pétitionnaires en mairie le samedi 21/11.

Questions diverses

- Numérotation voirie : l'entreprise devra terminer rapidement la pose des panneaux, le délai du marché arrivant à expiration.
- Coupes de bois : l'exploitation 2007 et 2008 n'étant pas terminée, aucune coupe ne sera donnée cette année.
- Licence IV : une proposition est faite pour rachat de cette licence par la commune. Des renseignements seront pris avant la décision.
- Bulletin municipal : articles à déposer pour le 15 décembre.
- Repas du 3^e âge fixé au dimanche 6 décembre au restaurant Touvier à Rochefort et organisé conjointement avec Sainte Marie Animation.
- Dates élections régionales : 14 et 21 mars 2010.

ETAT-CIVIL 2009

NAISSANCE

- Y **Yanis GADDARI**, né le 18 avril 2009 à CHAMBÉRY, 3^e enfant au foyer de Rachid GADDARI et Marie BORDET, domiciliés lieudit « La Blanchinière »

MARIAGES

- ♥ **Le 13 juin 2009**, mariage de David MACCHIERALDO et de Christel LUMINAIS, domiciliés au lieudit « La Mégère »
- ♥ **Le 11 juillet 2009**, mariage de Pascal BIBET et de Isabelle PERROTIN, domiciliés au lieudit « Les Bibets ».

DÉCÈS

Néant

Passeports biométriques

Depuis le 14 mai 2009, des passeports biométriques sont délivrés en Savoie. Il n'y a plus de compétence territoriale et toute personne sollicitant une demande de passeport dépose son dossier directement dans la mairie de son choix équipée d'une station d'enregistrement et retire son titre dans cette même mairie de dépôt. Vous pouvez vous adresser indifféremment aux mairies de Pont de Beauvoisin, Yenne, Chambéry, Cognin, La Motte Servolex pour les plus proches.

Vous devez fournir 2 photos d'identité récentes, l'ancien passeport (ou un document officiel avec photo si vous n'en avez jamais eu), une copie d'acte de naissance, éventuellement un justificatif de nationalité française, un justificatif de domicile et un timbre fiscal à 88 € (19 € pour les mineurs de moins de 15 ans – 44 € pour les mineurs de 15 ans et plus).

Les demandes de cartes d'identité sont toujours faites à la mairie du domicile.

LES COMPTES 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 64 516.54€

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	24 853.72
Eau	217.52
Electricité	3 078.37
Combustibles	1 431.10
Carburants	
Fournitures d'entretien	
Fournitures de voirie	255.25
Fournitures petit équipement	618.82
Fournitures administratives	787.55
Entretien de terrains	464.23
Entretien forêt	2 073.22
Entretien de bâtiments	290.86
Entretien voirie et réseaux	5 559.73
Entretien biens mobiliers	160.06
Maintenance	1 376.63
Primes d'assurances	3 503.66
Documentation générale	97.88
Indemnité trésorier	
Honoraires	55.94
Annonces et insertions	
Fêtes et cérémonies	1 057.36
Publications	265.95
Frais de déplacement	12.48
Frais d'affranchissement	265.00
Frais de télécommunications	312.95
Indemnité gardiennage église	99.10
Remboursement à la collectivité (centres aérés - écoles)	1 596.00
Taxes foncières	961.00
Cotisations	313.06
CHARGES DE PERSONNEL	16 438.84
Rémunération personnel	11 040.62
Charges sociales	5 398.22
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 760.26
Indemnités élus + cotisations	12 649.15
Contributions aux organismes de regroupement	4 982.51
Subventions	3 813.52
Reversement aide sociale au département	315.08
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	1 463.72

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 246 113.25 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	180.00
Vente de bois	
Redevance occupation domaine public EDF	180.00
IMPOTS ET TAXES	67 229.98
Contributions directes	25 399.00
Taxe occupation domaine public France Télécom	1 984.98
Taxe sur les pylônes électriques	13 616.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	26 230.00
DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS	84 354.38
Dotations de l'Etat	25 487.00
Dotation élus locaux	2 762.00
Fonds départemental et national de taxe professionnelle	53 784.00
Compensation des exonérations	1 628.00
Subvention Région / forêt communale	552.00
Divers	141.38
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 906.59
Revenus des immeubles	5 245.98
Produits divers	1 660.61
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	87 442.30

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 126 071.83 €

Déficit investissement reporté	15 293.52
Capital des emprunts	11 609.75
Régularisation emprises voirie communale (honoraires)	3 182.56
Etude numérotation voirie	1 011.87
Toiture mairie	89 405.55
Remplacement porte église	3 851.12
Matériel informatique mairie	1 717.46

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 77 946.66 €

Excédent affecté à l'investissement	65 993.52
Fonds de compensation TVA	11 787.10
Subvention en annuités du département / forêt	166.04

Excédent global de clôture 2009133 471.54 €
(chiffre provisoire au 17/12/2009)

SIGNALETIQUE

Dans notre édition précédente, nous vous soumettions la dénomination des voies de la commune. Sans remarque de votre part, les noms suivants ont été adoptés :

- Route de Novalaise
- Route de Saint-Genix
- Route de Rochefort
- Boucle de la Blanchinière
- Chemin du Freney
- Chemin du Plan
- Chemin des Côtes
- Chemin des Bibets
- Chemin de Truison
- Chemin de Champ Belon
- Montée de l'Eglise
- Chemin des Guicherds

Après quelques problèmes de fabrication, la pose des panneaux est en cours d'achèvement par l'entreprise JBSI. Cette même société a posé ou a remis aux occupants les numéros de maisons. Dès maintenant, vous pouvez utiliser cette adresse normalisée figurant sur cette plaque. La mairie procède à l'information des services directement concernés : cadastre, centre de secours, Poste, ERDF, syndicat d'eau... Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer d'utiliser en complément le nom du lieudit ou de votre maison.

Pour terminer ce travail, un plan d'ensemble de la commune reprenant le nom des routes sera apposé au chef-lieu début 2010 et des plans papier seront disponibles en mairie.

Nous espérons que cette réalisation vous donnera toute satisfaction. Elle devenait incontournable face à une forte demande des services aux usagers, notamment des services d'urgence.

DESSERTE ELECTRIQUE

Au cours d'une rencontre avec les services d'ERDF, nous avons évoqué les problèmes de micro-coupures ou de baisses de tension. Dans un souci d'amélioration de la qualité de la desserte, ces disfonctionnements peuvent être signalés par les particuliers à la mairie qui se chargera de répercuter auprès du distributeur d'énergie.

Règlementation en vigueur concernant les plantations

Ce rappel des réglementations s'appliquant aux plantations n'a, bien sûr, pas pour objet de multiplier les contentieux dans la commune mais de rappeler à chacun le licite et le non licite en ce domaine et de permettre d'éviter des erreurs qui pourraient se révéler préjudiciables à terme.

1. Contraintes vis-à-vis des propriétés voisines : elles sont précisées dans les articles 671 et 672 du code civil.

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2 m (plantations dites de basse tige),
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2 m (plantations de hautes tiges).

La distance se mesure à partir du milieu du tronc d'arbre.

En présence d'un mur, la distance est mesurée à partir du milieu du mur s'il s'agit d'un mur mitoyen, à partir de la face du mur donnant chez vous si ce mur appartient à votre voisin et à partir de la face du mur orientée chez votre voisin si ce mur vous appartient.

Obligations d'entretien et d'égagement :

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'égagement ou d'arrachage de la part de votre voisin (article 673 du code civil).

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatrice. Celui-ci n'a pas le droit de les couper lui-même. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

2. Les plantations le long des voies publiques :

2.1. Plantations d'arbres ou de haies vives en bordure des voies communales (extraits du règlement municipal de la voirie communale) :

Article 10 : les arbres de haute tige ne peuvent être plantés qu'à 3 mètres de la limite du domaine public. Les plantations de basse tige (arbustes et haies) peuvent être implantées à 0,50m.

Lorsque la voie communale est empruntée par une ligne électrique ou télégraphique, aucune plantation ne peut être effectuée sur les terrains en bordure de cette voie à moins de 3 mètres pour les plantations de 7 mètres au plus de hauteur. Pour chaque mètre de hauteur de plantation au-dessus de 7 mètres, cette distance est augmentée de 1 mètre jusqu'à 10 mètres maximum.

Des dérogations à cette règle pourront être accordées par le Maire s'il est reconnu que la situation des lieux rend impossible la chute d'un arbre sur les ouvrages.

Article 12 : Servitudes de visibilité

Il est fait obligation de limiter à 1 m la hauteur des haies sur 50 mètres à partir d'un croisement entre deux voies communales ou entre une voie communale et un chemin départemental.

Dans les courbes, la même hauteur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements adjacents.

Article 13 : Obligations d'élagage

Les arbres et les branches qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires et fermiers.

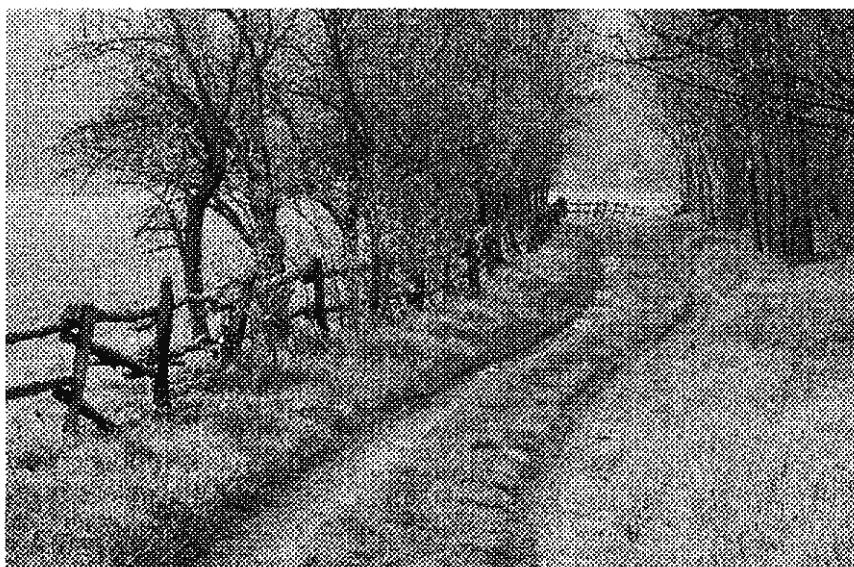
Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Aux embranchements et bifurcations des voies communales ou d'autres voies publiques, les arbres de haut jet doivent être, par le soin des propriétaires ou de fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres compté du centre des embranchements et bifurcations.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents. [...].

2.2. Plantations d'arbres ou de haies vives en bordures des routes départementales :

Le retrait minimum est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.



La Communauté de Communes Val Guiers propose un nouveau service : Curage et vidange des fosses septiques et toutes eaux

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Val Guiers a mis en place une prestation d'entretien comprenant le curage et la vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, préfiltre et bac à graisses).

A la suite d'un appel d'offres, l'entreprise retenue est la société TRILOGIE basée à Belley (01). Elle interviendra dans le cadre de vidanges groupées et programmées par la Communauté de Communes. Les prix proposés dans le cadre de ce marché ne seront pas pratiqués pour des interventions individuelles ou d'urgence.

Type de prestations	Montant € HT
Vidange d'une fosse toutes eaux ou septique	
Volume < 2 000 litres	99
2 000 < Volume < 3 000 litres	109
Volume > 3 000 litres	119
Traitement des matières de vidange en site agréé	30 €/tonne
<i>Remarque : pour la vidange d'une fosse toutes eaux ou septique, le prix doit être calculé comme suit : prix de la vidange en fonction du volume de l'ouvrage + traitement des matières de vidange en fonction de la quantité de matières vidangées</i>	
Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30m	38 €/tranche de 10m sup
Dégagement des regards de visite	38 €/regard
Vidange d'un bac à graisses seul + transport et dépotage des graisses sur un site agréé	109
Entretien d'un préfiltre indépendant de la fosse	38
Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peuvent être effectués	65

L'objectif de cette démarche est double :

- ❖ **Pour l'usager** : bénéficier de prix plus avantageux que dans le cadre d'une intervention individuelle de l'entreprise,
- ❖ **Pour le SPANC** : avoir la garantie d'une prestation qui respecte les conditions fixées dans un cahier des charges.

Si vous êtes intéressé par cette démarche, vous pouvez vous procurer le bon de commande en mairie ou contacter directement le SPANC (Tel : 04-76-37-75-33).

Ce bon de commande est à compléter et à renvoyer au SPANC.

Le SPANC communiquera l'ensemble des bons de commande à la société TRILOGIE qui prendra directement contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

La facture vous sera transmise par la Communauté de Communes à la suite de l'intervention en fonction de la prestation réalisée.

Chaque usager est libre de recourir ou non à ce nouveau service proposé par la Communauté de Communes. Cependant, si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette prestation, vous devez faire réaliser l'entretien de vos ouvrages par une société spécialisée.

Quelque soit votre choix, l'entreprise doit vous remettre un document intitulé « Bordereau de suivi des matières de vidange », ce dernier permet de justifier du devenir de ces matières (Art 8 de l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'ANC).

A NOTER : d'après l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif (ANC), les installations d'ANC sont entretenues régulièrement par les propriétaires de l'immeuble et vidangées par des personnes agréées par le préfet.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile.

Les installations doivent être vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire.

Collecte des néons et des lampes à économie d'énergie en déchetteries

Désormais, pour vous débarrasser de vos lampes usagées, dans des conditions respectueuses de l'environnement et en conformité avec la réglementation, plusieurs solutions s'offrent à vous :

► **Vous pouvez redonner le matériel en fin de vie gratuitement sur son point de vente** et les mettre dans les meubles de collecte disposés soit à l'accueil des magasins, soit près du rayon éclairage... . Rappelons que votre distributeur a l'obligation de reprendre vos lampes usagées, dans la limite des quantités achetées.

Le site Internet www.malampe.org vous permet de localiser en quelques clics le point de collecte le plus proche de chez vous.

► **Les déposer dans l'une des déchetteries du SICTOM du GUIERS :**

- Déchetterie des ABRETS
- Déchetterie de DOMESSIN
- Déchetterie de SAINT GENIX SUR GUIERS

HORAIRE D'OUVERTURE	
ETE : du 01/04 au 30/09	
Lundi	14 H 00 - 18 H 30
Mardi au samedi	9 H 30 - 12 H 00/14 H 00 - 18 H 30
HIVER : du 01/10 au 31/03	
Lundi	14 H 00 - 17 H
Mardi au samedi	9 H 30 - 12 H 00/14 H 00 - 17 H

Les déchetteries sont fermées tous les dimanches, lundis matins et jours fériés. Les déchetteries sont inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

Le produit usagé sera alors collecté par l'éco-organisme agréé "Recylum" afin d'être recyclé. C'est l'éco-contribution que vous payez au moment de l'achat d'une lampe neuve qui permet de financer la collecte et le traitement adéquat.

Quelles lampes ? Toutes les lampes sont concernées sauf les ampoules à filament et les halogènes :

- ✳ les lampes à économie d'énergie ;
- les tubes fluorescents dits "néons".

Pourquoi devons-nous recycler ses lampes ?

Parce qu'elles contiennent une très faible quantité de mercure (0,005% du poids de la lampe) et parce que 93% de son poids est recyclable.

Les lampes usagées de votre domicile, de votre lieu de travail, de vos environnements quotidiens... ne se jettent plus, elles se recyclent !

Le consommateur a dorénavant des solutions écologiques pour se débarrasser d'une lampe usagée.

REMISE DE MÉDAILLES

Le 28 mars 2009, M. le Maire remettait à trois membres du conseil municipal (en activité ou non) la médaille d'honneur régionale, départementale et communale décernée par M. le Préfet de la Savoie pour plus de 20 années de services auprès de la commune.

Pour chacun, M. le Maire retraçait l'historique de leur carrière municipale.

Dominique BRET (médaille d'argent)

Conseillère municipale du 12 mars 1983 au 24 mars 1989
Adjointe du 24 mars 1989 au 14 mars 2008

Auguste GUICHERD (médaille de vermeil)

Conseiller municipal du 26 mars 1971 au 16 juin 1995
Adjoint depuis 16 juin 1995
Médaille d'argent reçue en 1992

Maurice BERGEY (médaille de vermeil)

Conseiller municipal du 21 mars 1965 au 25 mars 1977
Adjoint du 25 mars 1977 au 16 juin 1995
Conseiller municipal du 16 juin 1995 au 14 mars 2008
Médaille d'argent reçue en 1992

M. Borgey a travaillé avec 4 maires successifs : M. Alfred THUILLIER – Marcel ARTHAUD-BERTHET – Elie BERGEY – Gaston ARTHAUD-BERTHET

Dans son allocution, M. le Maire remercia vivement les récipiendaires pour leurs années de dévouement au service de la collectivité et leur remit un petit cadeau en signe de gratitude. Il leur associa également Chantal PARIGOT qui a totalisé 19 ans comme conseillère municipale mais a échappé à une médaille.

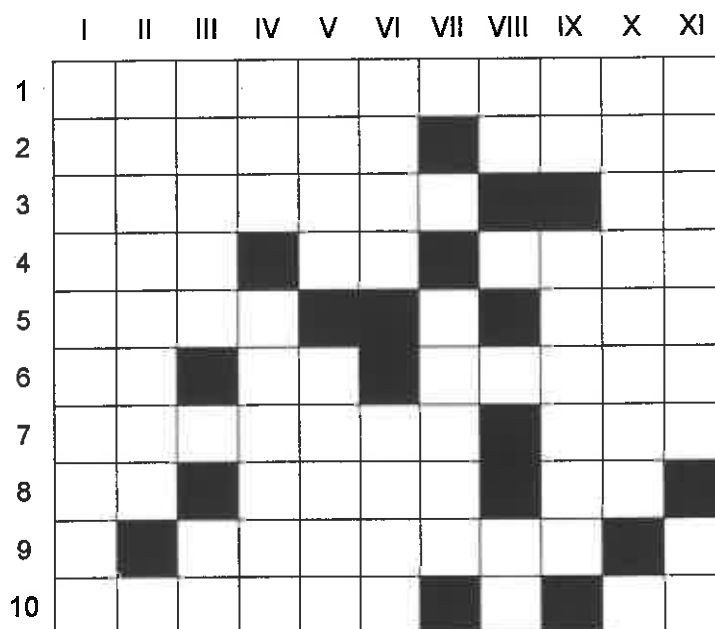
2009 en photos

- La mairie en travaux
- Remise de médailles
- Cérémonies du 8 mai et 11 novembre
- Repas du 6 décembre



JEUX

Mots croisés



Horizontalement :

1. A disparu depuis 20 ans (3 mots).
2. Trace le sillon. Duchesse de Bretagne.
3. Rendent secrets les messages. Celé.
4. Dans la tulipe. Un service bien renseigné. Non à Moscou
5. Perdu à Londres. Sort d'une bouche gelée.
6. Symbole d'un métal précieux. Cours primaire. Les cochons se repaissent à son pied.
7. Bateau parti pour un voyage sans retour. Chef éthiopien.
8. Union européenne. Star si on double. Agent de liaison.
9. Ne se font pas qu'à Cambrai.
10. Premier plat. Bruit de grosse caisse.

Verticalement :

- I. Feuille salie à l'impression.
- II. Spécialité médicale.
- III. Peut être rose ou noir. Brevet qui n'est pas supérieur
- IV. Commande de charretier. Ourdir.
- V. Déserts sablonneux. Harmonie.
- VI. S'entrouvrir. Des voyelles.
- VII. A charger pour affronter les frimas.
- VIII. Réchauffait le Nil. A plusieurs fonctions.
- IX. Prénom féminin phonétique. Habitaient l'Espagne.
- X. Utile à certains élèves.
- XI. Ni acides, ni basiques. Ordre de départ.

Sudoku

6	3			4	
			5	6	
1	6				4
		4		1	2
5			1		
	1		4	3	

Chiffres de 1 à 6

8				3	1	9	
	9			6			
5							
		4				2	
3						5	8
	1	8	2	9	5		6
2			6			5	
	4		3				7
9		6	5		2	1	

Chiffres de 1 à 9

Grilles de jeux proposées par Michelle ARTHAUD-BERTHET

SAINTE MARIE ANIMATION

ROIS ET BUGNES

En ce début d'année, nous n'avons pas loupé les rois comme l'année dernière et nous avons poursuivi avec les bugnes qui, comme d'habitude, ont disparu dans l'estomac des gourmands en un rien de temps.

EXPOSITION

L'exposition, cette année prévue pour le 9 mai, a été déplacée les 2 et 3 mai à cause de la fête de la véloroute. Nous avons invité un couple de collectionneurs de phonographes et, malgré l'absence d'annonces dans le Dauphiné, c'était très sympathique. En tout cas, nous avons beaucoup chanté et il a fini de pleuvoir en fin de journée.

VOYAGE

Le voyage, cette année, nous a emmenés à UPPIE au jardin aux oiseaux. Les commentaires sont : magnifique, très beau, très belle journée, très agréable...

REPAS D'AOUT

Le 22 août, le traditionnel repas a réuni tous les gourmands autour d'une paëlla. Comme d'habitude, il n'est rien resté, ce qui est un compliment pour les cuisinières !!!

LOTO

Cette année, pas de loto. Nous le referons sûrement la prochaine saison.

REPAS DES ADHÉRENTS

Le 15 novembre, les adhérents ont été invités à partager le pot au feu et la belote l'après-midi. Encore un bon moment de convivialité pour tous ceux qui suivent Sainte Marie Animation toute l'année.

REPAS DES ANCIENS

Les activités de l'année se sont achevées le dimanche 6 décembre avec le traditionnel repas des anciens et un menu remarquable concocté par Jocelyne à Rochefort.

FUTURES ACTIVITÉS

Pour cette année, les rois seront tirés le **17 janvier** à partir de 14h30.

L'exposition du printemps aura lieu le **dimanche 16 mai** sur la place puisque le thème sera « Les vieilles voitures » présentées par l'amicale des véhicules anciens du Bourget du Lac, doublé d'une exposition artisanale.

ISACTYS LANCE ACTY DOM, ASSOCIATION DE SERVICES A LA PERSONNE AGREEE

Le Groupe associatif ISACTYS (ex-Amof) s'engage résolument depuis plus de 20 ans en faveur de l'emploi durable sur le territoire du Nord Isère et de l'Avant Pays Savoyard.

Installé depuis 2007 dans les locaux de la Maison Emploi et Services de Pont de Beauvoisin (Isère), les conseillers d'insertion professionnelle accueillent et accompagnent chaque année près d'un millier de personnes souhaitant prendre en main leur parcours socioprofessionnel, (re)trouver un emploi, suivre une formation, valider une nouvelle orientation...

Notre association participe aussi activement à l'émergence et au développement d'initiatives et de projets en lien avec les acteurs locaux et les entreprises.

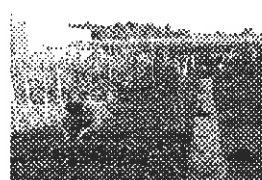
En 2009, Isactys a créé une association de services à la personne agréée par l'Etat pour travailler dans le prolongement de l'action d'Acty Services (association intermédiaire) et aller ainsi plus loin en créant de nouveaux emplois durables de proximité.

Désormais, grâce au pôle « Acty Dom Services », nous pouvons répondre plus globalement aux besoins de la population, et ce, sur l'ensemble du territoire aujourd'hui inégalement desservi.

De nombreux services vont être proposés et toute l'équipe du pôle services à domicile (Acty Dom Services) est à pied d'œuvre pour répondre aux demandes de transport de personnes à mobilité réduite, réaliser l'entretien du jardin ou les petits travaux de bricolage que l'on ne sait jamais à qui confier...

Bientôt, il sera aussi possible de faire appel à Acty Dom pour faire garder ses enfants ou participer au maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie. On le sait, la prise en charge de ces personnes qui est souvent assurée au quotidien par les familles, n'est pas sans poser de difficultés. Cette situation est difficilement compatible lorsque les conjoints travaillent et ont à faire face aux autres obligations de la vie active. Dans ces conditions, il devient souvent impossible de s'absenter le soir ou le week-end, ou de partir, ne serait-ce que quelques jours. Pourtant, des solutions existent. Des aides peuvent pourtant être accordées suivant la situation des personnes souhaitant rester à domicile. Il est notamment possible de bénéficier d'avantages sous forme de déduction fiscale, voire de crédit d'impôts. De plus, la plupart des services proposés peuvent également être payés au moyen de chèques pré-financés (CESU) remis par certaines entreprises à leurs salariés. Renseignez-vous.

En créant Acty Dom, notre ambition est de proposer des services de qualité, assurés par des professionnels disponibles et proches des habitants et du territoire. Qui plus est, ces nouveaux services permettront aussi de créer de nouveaux emplois de proximité sur le territoire.



Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact dès à présent auprès d'Acty Dom.
Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos demandes.

☎ 04 76 37 33 13 – fax 04 76 32 99 90

E-mail : actydom@isactys.com – **Site internet :** www.isactys.com

L'ASSOCIATION RESA FAIT ESSAIMER SA SOLIDARITE...

En visitant des personnes âgées à leur domicile pour rompre l'isolement et aussi quelquefois soulager leurs familles, les visiteurs bénévoles du Réseau d'Echanges et Solidarité Avant Pays Savoyard ont pour motivations le partage et la solidarité au service des plus vulnérables.

En 3 ans à peine, le petit noyau de 5 à 6 membres fondateurs s'est élargi à 15 puis à 30 nouveaux bénévoles, tous formés à l'écoute et à la compréhension du grand âge. Ils interviennent sur les 4 cantons de l'Avant Pays Savoyard, à la demande des familles, des personnes âgées elles-mêmes ou des partenaires sociaux.

Si vous êtes une personne âgée qui souffre d'isolement ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage, n'hésitez pas à nous contacter...

Vous avez un peu de temps à donner ou l'envie de soutenir l'action de l'association en devenant adhérent ? N'hésitez pas à nous contacter, RESA c'est aussi un réseau d'échanges et d'entraide mutuelle, pour un territoire plus solidaire !

Contact :

☎ 04 76 31 68 92
resa.asso@yahoo.fr



✓ **Votre transport à la demande dès le 1^{er} décembre**

se réserve la veille avant midi à ce numéro
unique pour toute la Savoie

04 79 75 36 13



Votre réservation est simplifiée :

- 1 - Appelez le **04 79 75 36 13** (coût d'un appel local)
- 2 - Réservez auprès de l'hôtesse la veille **avant midi** !

La ligne de marché Ste Marie d'Alvey /
St Genix/Guiers du mercredi est concernée par
ces dispositions

Ma vie d'exploitant agricole, éleveur de vaches laitières

Ma journée débute à 4h45.

De 5h30 à 8h ont lieu la traite, les soins (entre autres le paillage) et l'alimentation des vaches, les soins et l'alimentation des génisses et, du mois d'août au mois de décembre, l'alimentation et les soins des veaux. En effet c'est la période choisie pour le vêlage, ceci pour avoir le maximum de lait en automne et en hiver. Les veaux mâles partent à l'abattoir au bout 15 jours, alors que les veaux femelles sont gardés pour renouveler le troupeau.

L'heure suivante permet de reprendre des forces avec un petit repas, de régler les tâches administratives et de gérer sur informatique les dosages alimentaires en nourriture et en vitamines des différentes bêtes.

A 9h débute le travail extérieur, variable suivant les périodes de l'année:

- les mois de décembre à mars sont consacrés à l'entretien général (machines, installations, réparations, bois, etc) et à l'épandage du fumier et du lisier,
- mars et avril sont réservés à la préparation de la sortie du troupeau de l'étable, au semis de régénération des prairies et aux semis de maïs,
- à partir de mai commencent les foins suivis des regains tous les cinquante jours, cela jusqu'en début septembre. Les prés sont alors remis en pâture jusqu'au milieu du mois de novembre, période de rentrée du troupeau à l'étable.
- septembre et octobre sont consacrés à la récolte du maïs puis jusqu'à fin novembre aux labours et aux semis de céréales. L'automne est aussi la période de récolte des noix et des pommes et de la fabrication du jus de pomme.

Enfin à 16h30 débute la deuxième période de traite, de soins et d'alimentation du troupeau qui se poursuit jusqu'à 19h-19h30.

Ceci est mon programme quotidien. Mais la réalité de chaque journée peut être perturbée par des événements imprévus :

- un temps sec ou humide qui empêche les travaux décidés,
- ou des incidents comme la panne d'une machine ou un vêlage qui se passe mal et oblige à appeler le vétérinaire ou, comme l'autre jour, une génisse qui se casse une patte et qu'il faut en urgence amener à l'abattoir.

PS: merci à Fabrice Rollin pour son témoignage

Le coin du patois

Le patois étant d'abord un langage oral, sa transcription à l'écrit n'est pas aisée. Voici deux traductions du texte français ci-après rédigées par deux patoisants agréés.

Noutra via avoue le bêtié a lacé

Texte 1:

Dien noutron métie la jorno commenche a cink hure, bailli a meji a la vace et for la traite, sognie le boilles. Du mâ Dou u mâ de Dichembre ié le momin ou le mare font le vio. Pet fore plu de lace u momin de l'automne et l'ivare. Le vios moles sont tua et le jeune sont gardo per fore de femeles.

Vin ouit hure pet le caussa crute, de pan, bouire, lacé et kafé.

A nou hure il faut travailille dio:

- du mâ de Dichembre u mâ de Mar ye la reparachon de le zangin, pouêt copo le boué, charie le femie,
- du mâ de Mar u mâ d'Avri, il faut fore le clou pet sotre le beties,
- u mâ de Mê, ié le fein que commenche et poue vin le reco,
- A mâ Novembre il faut rintro le beties, seno le blo, ramasso le nuix et le grou fremein.

A seiz hure trinte, il faut reintro le vaces pet trare enco.

Na fa cin y tie ie to le jeur.

La pleve u ben le sola font de noutron trava et can na boille ce cosse na plote il faut la fore tua.

Texte 2:

Dien noutron metille la journa comminche à 5 hure. Il faut balie a mejie à le vafe et le trère, balie à mejie à le boyes, du ma Dou à ma de Decébre, il faut sognie le vieau. Cé le momét u la vafe font le vieau pe faure plu de lacé au momét de l'automne et l'hiver. Le vieau male sont tua et le boye sont eleva.

Aprés le casse crute de pen, de buirre, de lacet et de kafé.

A nouhure il faut travaillie diho:

- de Decebre u ma de Mare, i faut reparo lé zenzin et fare le boué, charie le femie gandouzo,
- du ma de Mare u ma d'Avri, i faut reparo le clou et sorti le bêtié,
- u ma de Mé u ma de Septebre i faut fare le feie et le reco, apré on remette le bêtiète dedian
- u ma de Novebre, il faut rentro le betiète, seno le blo et ramasso le nuie et le grou fremen,

A quathure i faut retrère le vafe et li balie a mejie jusqu'à sethure.

Ceci se fa te le jor, mé pou changie s'il fa sola ou s'il plou, ou na vafe ne pou pas fare le vieau ou si na boye se casse la plote il faut l'emmena tia.

SOUVENIRS DE GUERRE

Le 1er septembre 1939, il y a 70 ans, les forces Nazis ont envahi la Pologne. Entre le 1er et le 4 Septembre, la Grande Bretagne a mis en place des plans d'évacuation et 1 200 000 enfants ont été déplacés de Londres et d'autres grandes villes à différents endroits dans le pays, loin du risque des bombardements.

J'étais un de ces enfants évacués. J'avais 7 ans et j'étais un garçon parmi cent vingt âgés de 5 à 14 ans qui habitaient un orphelinat à Gravesend, une petite ville sur la Tamise.

Nous étions instruits, nourris, blanchis et logés par 12 soeurs catholiques irlandaises. Il y avait aussi un professeur qui enseignait aux garçons les plus âgés et une institutrice pour les petits. Tous les deux étaient Irlandais. Nous avions aussi un prêtre.

Nous savions que la guerre arrivait car quelques semaines auparavant, on nous avait rassemblés pour nous expliquer comment utiliser les masques à gaz. Chacun de nous en a reçu un dans une petite boîte avec un cintre pour le transporter. On devait les avoir avec nous tout le temps. Ceux des petits de 5 ou 6 ans étaient colorés avec des couvre-oreilles rouges qu'on appelait des masques Mickey Mouse.

L'évacuation démarra pour nous le matin du 3 septembre. Après un petit déjeuner pris très tôt, on nous a divisés en groupes de 12, sous la responsabilité d'un des plus grands garçons. Les "grands" avaient 13 ou 14 ans car, à cette période, l'école se terminait à 14 ans.

Ensuite, on nous donna des petits sacs à dos qui contenaient de quoi manger et une serviette de bain. Nos noms étaient attachés à nos vêtements avec une épingle. Après, on nous a donné des instructions claires : toujours rester ensemble et ne rien faire sauf sur ordre des soeurs.

Après une promenade, qui nous sembla assez longue à travers la ville, nous arrivâmes à la rivière où un bateau nous attendait. Des enfants d'autres endroits et d'autres écoles se joignirent à nous. Quelques uns avaient un parent ou grand parent avec eux et d'autres étaient en groupes avec leurs enseignants. Tous portaient des petites boîtes carrées avec leurs masques à gaz.

Notre école était dans une partie séparée du bateau. Il était tard dans la matinée quand tout fut prêt et nous descendîmes la rivière et partîmes sur la mer du Nord.

Mon principal souvenir de notre voyage en bateau est que la mer avait l'air turbulente et très froide. J'avais peur parce que j'avais entendu un des adultes parler des torpilles et de ce qui se passerait si un sous-marin nous attaquait. Je me souviens aussi que beaucoup d'enfants avaient le mal de mer. Nous avions auparavant ouvert nos paquets de nourriture qui contenaient 2 petites boîtes de corned-beef, 2 petits pains, un peu de fromage, une pomme, une tablette de chocolat et des gâteaux secs. Il n'y avait rien à boire sauf l'eau des robinets du bateau.

Quand nous arrivâmes, c'était le soir et il commençait à faire nuit. Notre destination était Lowestoft, un port de pêche sur la mer du Nord. Les autres enfants avec leurs familles ou leurs professeurs ont quitté le bateau mais nous devions attendre une décision sur notre destination. Enfin, nous avons marché deux par deux jusqu'à une grange où il y avait des tas de paille. 3 ou 4 vieilles dames étaient derrière une longue table et nous ont donné du chocolat chaud et des sandwiches au pâté de poisson. Puis les soeurs sont arrivées et ont fait l'appel pour vérifier qu'on était tous là. Après, on devait, à tour de rôle, se laver à la pompe à eau dehors et rincer nos dents et les frotter avec un bout de nos serviettes car il n'y avait pas de brosses à dents. Ensuite il fallait faire nos prières et s'allonger pour dormir dans la paille tout habillés. Toute lumière était interdite dans la grange par peur que des avions de l'ennemi ne passent.

Ni les soeurs ni les professeurs sont restés avec nous dans la grange donc c'était les grands garçons qui avaient la responsabilité pour nous tous. Il a fallu très longtemps pour qu'on se calme. La paille nous chatouillait le visage et nous semblait pleine d'insectes. Il n'y avait pas de toilettes, seulement une rangée de seaux en métal le long du mur qui faisaient beaucoup de bruit quand quelqu'un faisait pipi. Les grands garçons parlaient beaucoup du fait qu'on aurait pu recevoir une torpille lors du voyage en bateau et que maintenant encore on pouvait être bombardés. C'était donc encore plus difficile pour moi de m'endormir.

Le matin, on nous donna du pain avec de la confiture et du thé dans des tasses en étain. Les plus petits avaient du porridge et du lait froid. Après le petit déjeuner, on nous emmena promener le long d'une ancienne voie ferrée près de la mer. Les deux professeurs nous accompagnèrent et racontèrent aux grands ce qui se passait pour qu'on ne pose pas trop de questions. La promenade était seulement pour nous occuper jusqu'à ce qu'on décide de ce qu'on allait faire avec nous. On nous divisa en petits groupes. Quelques uns étaient envoyés dans des villages ou petites villes pour habiter avec des familles, d'autres étaient envoyés sur des fermes. Moi, j'étais avec un groupe de 12 garçons qui partaient pour une ferme près d'un petit village qui s'appelait Wisset. Deux soeurs, Soeur Patricia et Soeur Cecilia sont venues avec nous et sont restées avec nous jusqu'au printemps suivant. Nous avons dû attendre plus d'une semaine sans changer de vêtements avant que nos affaires n'arrivent mais on nous donna des nouvelles brosses à dents et des chemises de nuit le premier jour.

Pendant notre séjour, nous n'avions pas vraiment d'école. L'école à Wisset était trop petite pour tous les enfants, donc une semaine les garçons allaient à l'école le matin et les filles l'après-midi puis la semaine d'après inversement. Bientôt on abandonna ce système et notre petit groupe était instruit par Soeur Patricia et une institutrice retraitée du village. Parfois, des cours étaient diffusés en remplacement par la radio sous forme de contes ou d'histoires.

Notre séjour à Red House Farm fut en réalité comme des vacances. Je n'avais jamais vécu à la campagne ni vu une vache mais ici j'aimais chercher des oeufs pondus dans des nids secrets. Aussi, on pouvait se balader dans les champs ou les bois, cueillir des mûres, voler des pommes et surtout les repas à la campagne étaient très améliorés.

Malheureusement, pour nous notre séjour fut très court et on nous emmena bientôt par bus avec d'autres garçons puis par le train pour Wells-Next-The Sea, une petite ville vacancière plus loin sur la côte. A notre arrivée, on nous emmena dans un grand bâtiment scolaire où il y avait beaucoup de femmes. Ces femmes recevaient de l'argent de l'Etat pour héberger un ou deux garçons chez elles.

Je fus hébergé chez une dame très gentille qui avait une fille d'un an plus jeune que moi. D'autres garçons n'avaient pas tant de chance. Une voisine a échangé Billy Smith, un des garçons qui était grand et fort contre le garçon du marchand de charbon. Elle a reçu Jackie Rowan, un garçon de 7 ans et un sac de charbon en échange. Jackie se plaignait que la nourriture chez le marchand de charbon était meilleure.

Nous avions de nouveau des cours tous ensemble avec nos professeurs, souvent interrompus par des coups de sirènes de la ville. A la sonnerie, il fallait prendre nos masques à gaz et courir jusqu'à l'abri anti-aérien au centre du village et rester à attendre la fin de l'alerte.

Un an après notre arrivée, nous dûmes de nouveau déménager. Les ports sur la côte étaient trop sensibles à l'invasion. Notre évacuation a alors été organisée pour Devon. Très tôt le matin, nous nous rassemblâmes à la gare de Wells pour prendre un train spécial pour Londres. Il fallait traverser Londres avec le métro en changeant plusieurs fois puis prendre un train pour Exeter. Mon souvenir de cette journée est l'attente. C'était comme si notre transport spécial n'attendait que nous pour partir. On nous a même distribué des boissons et des vivres à chaque étape du voyage.

Il faisait déjà nuit quand on arriva dans la ville d'Exeter dans le sud-ouest d'Angleterre. On nous transporta par bus à Ugbroke House, une grande maison près de Chudleigh. Enfin nous étions tous ensemble sous un toit et on y resta pendant les 4 dernières années de la guerre jusqu'à ce qu'on retourne à notre école d'origine peu de temps après le 8 mai 1945.

Cet article est écrit par Norrie Hearn pour les archives de la guerre de 1939-45 de la BBC. La traduction est faite par sa fille, Roisin Damm.

LE CLIMAT DE 2009

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations
Janvier	-1.5	4	80 (16 de neige)
Février	-0.2	6.6	60 (43 de neige)
Mars	3.2	11.6	113 (53 de neige)
Avril	8.5	18.7	57
Mai	13	24.3	78
Juin	15.1	25.7	106
Juillet	16.7	27.9	60
Août	17.9	28.3	109
Septembre	14.9	20.7	23
Octobre	7.8	16.2	77
Novembre	6.7	12	192
Décembre	1.2	5.6	130 (14 de neige)
	Total précipitations		1085

Le temps est facile à résumer cette année. En bref, l'hiver était très froid avec beaucoup de neige, printemps très agréable, été comme d'habitude assez chaud avec quelques orages. L'automne était exceptionnellement doux et sec sauf novembre très humide mais pas tellement froid. Finalement, l'hiver est arrivé avec une chute des températures et de neige mi-décembre.

Donc, voici quelques notes prises de mes records quotidiens :

Janvier : Le 6 : -4° à -2° Neige toute la journée (6cm)

Le 12 : -4° à 4° Toujours froid mais clair et ensoleillé l'après-midi

Le 25 : -1° à 5° Neige la nuit (10 cm) - Très glacial le matin puis dégel

Février : Le 8 : 0° à 2° - La neige d'hier continue (40 cm)

Le 26 : 0° à 11° Beau et ensoleillé

Mars : Le 6 : 0° à 3° - Encore 20 cm de neige (23 cm hier)

Le 20 : 6° à 12° - Une belle semaine mais un vent froid aujourd'hui

Avril : Le 11 : 10° à 21° - Cela fait onze jours de beau temps

Le 18 : 7° à 17° - Le temps très variable, humide et gris continue

Mai : Le 15 : 11° à 20° - 43 mm de pluie entre la nuit et toute la journée

Le 25 : 18° à 31° - Quel beau temps ! Soleil depuis le 19

Juin : Le 6 : 14° à 22° - Orage la nuit (37 mm) - Couvert avec averses

Le 24 : 12° à 25° - Beau, ciel bleu

Juillet : Le 13 : 17° à 32° - Chaud, une semaine de soleil

Août : Le 19 : 21° à 35° - Très chaud et ensoleillé

Le 26 : 18° à 27° - 4^e jour d'orage (76 mm au total)

Septembre : Le 9 : 16° à 23° - Frais au début avec une bonne brise puis belle journée ensoleillée

Le 24 : 14° à 20° - Beau après dissipation d'un peu de brume

Octobre : Le 7 : 15° à 25° - Belle journée. Quelle douceur !

Le 15 : 1° à 12° - Plus froid cette semaine, un petit gel puis beau.

Novembre : Le 2 : 7° à 14° - La brume va et vient, pluie, vent fort, tempête, éclaircie. Quelle journée !

Le 15 : 10° à 13° - Réchauffement après la pluie de la nuit (3 mm)

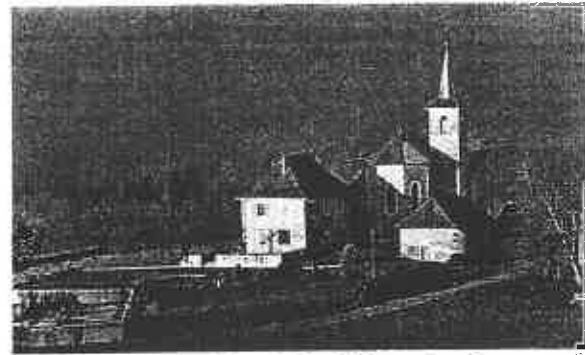
Décembre : Le 3 : 3° à 7° - Gris et triste

Le 19 : -6° à 1° - Il a neigé toute la journée

Le 22 : 5° à 11° - Vert partout et nuageux

Testament du curé de Sainte-Marie-d'Alvey

relevé par Michel Del Signore - CGSPRP



Sainte-Marie-d'Alvey - Savoie

Instructions et avis à mes successeurs sur les obligations et revenus appartenant à la cure de Sainte-Marie possédés par moy et par mes prédécesseurs dont je laisse les titres et les registres fermés dans le coffre de noyer, qui appartient à la cure, qui est dans la cuisine.

L'église est sous le vocable de l'Assomption de N.D. qui est le jour du patron. Nous sommes aussi en coutume de faire la feste du grand saint Antoine.

Je fais la procession les premiers dimanche de chaque mois à l'honneur de N.D. du Rosaire dont la confrérie est érigée dans la dite église comme aussi toutes les festes de N.D. et tous les troisièmes dimanches de chaque mois je fais également la procession à l'honneur de N.D. des Carmes ériger aussi dans la dite église et ensuite je donne la bénédiction du saint Sacrement par permission de monseigneur. par une requeste à lui présenté a ce sujet, comme aussi pour des festes particulières désignées sur la requeste que l'on pourrat voir.

La paroisse fournit le luminaire les dimanches et festes comme aussi pour tout ce qui regarde les solemnités que pour le service de la paroisse il est vrai que pour m'éviter un proces avec la paroisse, je me fournis mon luminaire pour les messes journalières tant seulement me revenant à ce sujet pour le luminaire qui, vient des marduels ou, casuel il y et de fondation une messe par semaine en la chapelle de N.D. de Carmes, une la veillie des quatre principales festes de N.D., une le jour de Sainte-Catherine, une le jour de Saint-Hyerosme comme l'on pourra voir dans la fondation

Il y a aussi une petite fondation, d'une messe basse et d'une grande messe que les frères bertier doivent payer pour cela trois florins anciens.

Antoine Artaud doit aussi cinq florins pour cinq messes annuelles que j'ay dit et dont on trouverat le titre et pour que il ne proteste pas j'ay fait reconnaître la dette au dit Antoine Artaud, l'on trouverat le registre ou j'ay annoncé que le renouvellement de la dite obligation est dans les minutes de Gd. Morel au porte.

Il y a aussi une grande messe fondée par un père Nicolas Gaviose curé de la dite paroisse pour une petite parcelle du jardin acquis d'une demoiselle Delion dont je n'ai pas trouvé aucun titre, mais seulement je l'ai vu dans son testament. Il y a aussi une fondation fort ancienne faite, par les marpoux ou l'on doit faire un service de quatre vepres c'est à dire de quatre messes dans l'octave des morts et pour ce, il est donné une oltime de pré et avec trois quart de journal de terre ou il y at trois urins et encore un demy journal de terre lieu dit en la barbe ou il y at deux urins. Je n'ai trouvé aucun titre ny des fonds ny de la fondation mes prédécesseurs comme moy avons toujours satisfait à ces services et sacrement, je pense avec justice qui quoy que les titres se sont égarés nous devons nous tenir à la tradition et à la coutume moyennent la jouissance des fonds c'est la raison pour laquelle quand j'ay reconnu les dit fonds j'ay fait inserer dans la reconnaissance, l'obligation que les curés ont de faire se service au dit tems.

Il y at aussi a Saint-Bonnet une fondation de cinq messes des quelles le Rd. Curé doit en dire une grande messe dans la chapelle les autres se disent et pour la retribution le sieur St Bonnet donne quatre livres et l'on trouverat la fondation dans les titres de la cure.

Je suis en possession de percevoir la disme a le cotte vingt unième de jour, bled, l'aigume de quelle espèce que il soit, mesme panist, millet, chanvre, blés noir printanier faut seulement

il est uray que pour les airs ou terres qui ne peuvent pas se labourer je ne fais pas payé que la cotte trente unième.

Les fonds de la cure consistent en quatre journeaux appelé en la soin garnis dhurins, trois journeaux en sapin avec le pré y joignans, comme aussi le pré deu vernay les quels prés sont entouré de chaines et chataniés que j'ai eu soins d'élever et cultiver en bon père de famille et a l'avange de mes successeurs. Il y et outre la terre et pré de la fondation de marpeau cy dessus mentionné pour les taillies et fenaison on vous les indiqueras assez. La pièce qui joins à la grange appartient aux dames de Sainte-Claire dont jon paye la cence annuelle cause de la cure scéante. J'ai fait retirer la disme dans ma grange, y ay fait consumer le fourrage et je m'en suis bien trouvé.

Pour ce qui regarde la disme de la grange des dames je laisserai en particulier la quelle je n'ais jugé à propos de joindre à la disme de la paroisse mon successeur ferrat comme il luy conviendrat. Voilà mes chers frères l'éclaircissement qui aiy jugé a propos de laisser a mes successeurs pour le bien du bénéfice et pour les obligations aux quelles il est astraint, plaive a Dieu que il donne à cette paroisse un pasteur plus vigilant et plus éclairé que je ne luy suis, je le prie de ne me pas oublier dans ses prières.

Gaillay curé de Sainte-Marie-d'Alvey.

requiez cat inpace

De plus je dis annuellement une grande messe pour feu Bibet qui as laissé pour cela une petite parcelle de pré que j'assence vingt sols laquelle Anna Bibet a destiné la ditte parcelle de pré pour en faire la fondation.

Etat des meubles

que j'ai trouvé à la cure et qui doivent y rester

1°) Le pressoir et la plus grande cuve et la plus mauvaise des deux qui sont au pressoir, pour l'autre je l'ay achete

2°) Une petite cuve usé qui est l'appartement au dessous de la cuisine et les débris d'une mauvaise arche dont je ne me suis pas servis, plus un tonneau à quicher ferman, environ cinq charges du vin vieux plus quatre petites chaises usé, plus une panière de vergette qui est à la cuisine, plus le bois de lit qui est à la cuisine, plus un petit coffre de noyer usé qui est devant le lit de la cuisine tous les autres meubles qui sont à la cure m'appartiennent, notez que il n'y as sous mon lit un moule d'hostie qui appartient également à la cure.

T20112

Réponses des jeux

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
1	M	U	R	D	E	B	E	R	L	I	N
2	A	R	A	I	R	E		A	N	N	E
3	C	O	D	A	G	E	S			T	U
4	U	L	I		S	R		N	I	E	T
5	L	O	S	T			A		B	R	R
6	A	G		R	U		C	H	E	N	E
7	T	I	T	A	N	I	C		R	A	S
8	U	E		M	I	O	U		E	T	
9	R		B	E	T	I	S	E	S		V
10	E	N	T	R	E	E		N		R	A

6	3	5	2	4	1
4	2	1	5	6	3
1	6	2	3	5	4
3	5	4	6	1	2
5	4	3	1	2	6
2	1	6	4	3	5

8	6	7	4	5	3	1	9	2
4	9	2	7	6	1	8	3	5
5	3	1	9	2	8	6	7	4
6	5	4	8	3	7	9	2	1
3	2	9	1	4	6	7	5	8
7	1	8	2	9	5	3	4	6
2	7	3	6	1	4	5	8	9
1	4	5	3	8	9	2	6	7
9	8	6	5	7	2	4	1	3

